

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ÉDITION 2018

ANNÉE 2016

REPÈRES CHIFFRÉS 2016

FLUX DE MATIÈRES, PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS EN NOUVELLE-AQUITAINE



L'ESSENTIEL

- Entre 21 et 22 millions de tonnes de déchets sont produits en Nouvelle-Aquitaine.
- Le secteur de la gestion et du recyclage des déchets en région emploie environ 13 000 salariés en 2016.
- Au moins 938 milliers de tonnes de Matières Premières Recyclées (MPR) ont été consommées par 35 entreprises de la région.
- La production de déchets non dangereux non inertes des activités économiques de la région (hors déchets des activités agricoles et sylvicoles) est estimée pour 2016 entre 2 960 000 tonnes et 3 120 000 tonnes, soit environ 3 % de moins qu'en 2015.
- 652 kg/hab.an de déchets ménagers et assimilés ont été collectés en 2016 en Nouvelle-Aquitaine, en légère hausse depuis 2015 (648 kg/hab.an).
- 48 % des flux de déchets ménagers et assimilés (gravats et déchets dangereux inclus) sont orientés vers de la valorisation matière et organique en région.

SOMMAIRE

DÉMARCHES TERRITORIALES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

DÉCHETS PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE

ENVIRON 13 000 EMPLOIS EN RÉGION DANS LE SECTEUR DES DÉCHETS ET DU RECYCLAGE

DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : PRÈS DE 7 MILLIONS DE TONNES PRODUITES

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ; 3,8 MILLIONS DE TONNES COLLECTÉES EN RÉGION

GESTION DES DÉCHETS EN RÉGION

CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES RECYCLÉES ET COMBUSTION DE DÉCHETS PAR LES INDUSTRIES DE LA RÉGION

AUTRES PUBLICATIONS DE L'OBSERVATOIRE

Cette synthèse fait suite au premier état des lieux des enjeux régionaux en matière d'économie circulaire, de prévention et de gestion des déchets, réalisé pour l'année 2015 par l'AREC. Il présente un état des lieux à 2016 pour les filières dont les données sont disponibles à date : déchets des ménages, matières utilisées par les industriels, installations de gestion des déchets non dangereux.



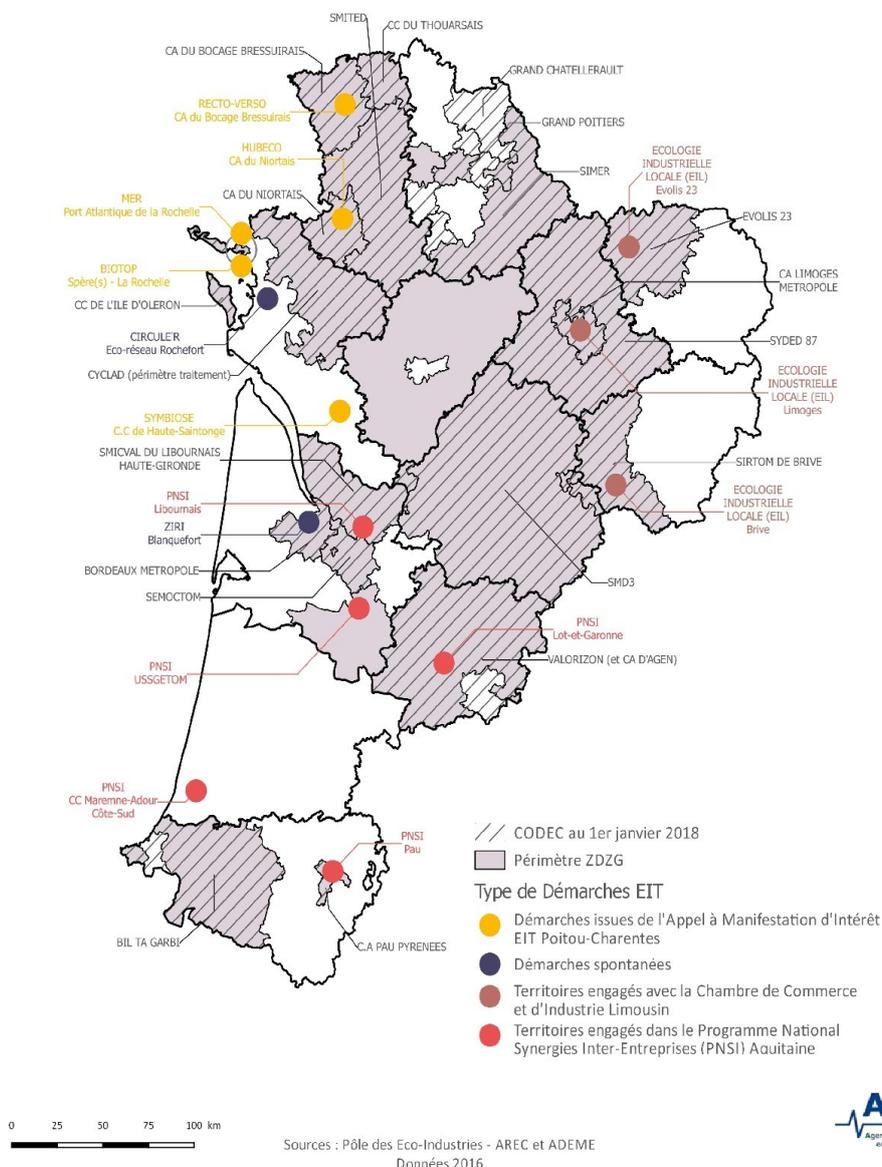
DÉMARCHES TERRITORIALES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

L'illustration ci-dessous représente l'ensemble des démarches d'économie circulaire et de prévention des déchets portés en Nouvelle-Aquitaine à l'échelle territoriale.

Les territoires dits « Zéro Déchets, Zéro Gaspillage » (ZDZG) sont lauréats des appels à projets lancés par le Ministère et animés par l'ADEME ; ils s'engagent à mener des actions de prévention des déchets. Parmi ceux-ci, certaines collectivités, porteuses de projets ambitieux, sont engagées avec l'ADEME dans un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC).

Les démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), suivies et soutenues par l'ADEME et la Région, concernent collectivités et/ou groupements d'entreprises d'un territoire, qui œuvrent à l'optimisation de l'utilisation et la valorisation de leurs ressources (matières, énergie, déchets).

DÉMARCHES D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE (EIT), TERRITOIRES « ZÉRO DÉCHETS ZÉRO GASPILLAGE » (ZDZG) ET CONTRATS D'OBJECTIFS DÉCHETS ÉCONOMIE CIRCULAIRE (CODEC) - PÉRIMÈTRES 2016 DES EPCI

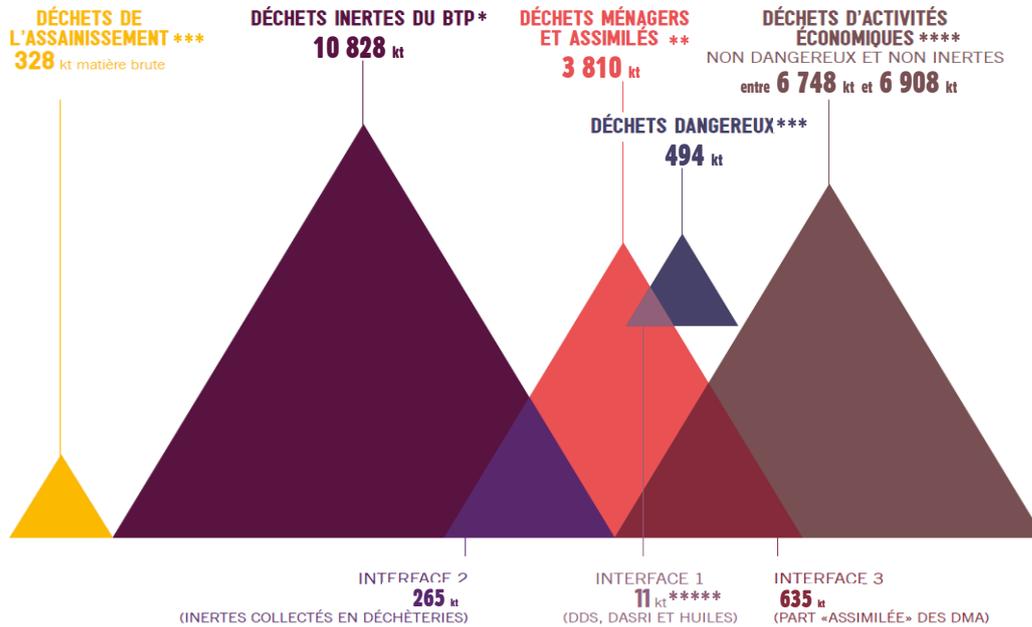


À l'échelle de la région, 15 démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) sont suivies et soutenues par l'ADEME et la Région. 20 collectivités réalisent des actions sur leur territoire dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME (65 % de la population régionale) au 1^{er} janvier 2018.



DÉCHETS PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE

DÉCHETS PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2016 : ENTRE 21 ET 22 MILLIONS DE TONNES



Note méthodologique : Gisement global = somme des déchets - somme des interfaces

* Estimation 2015 de la Cellule Economique Régionale de la Construction de Nouvelle-Aquitaine (CERC) - donnée 2016 non disponible à la date de publication

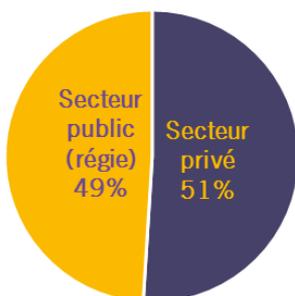
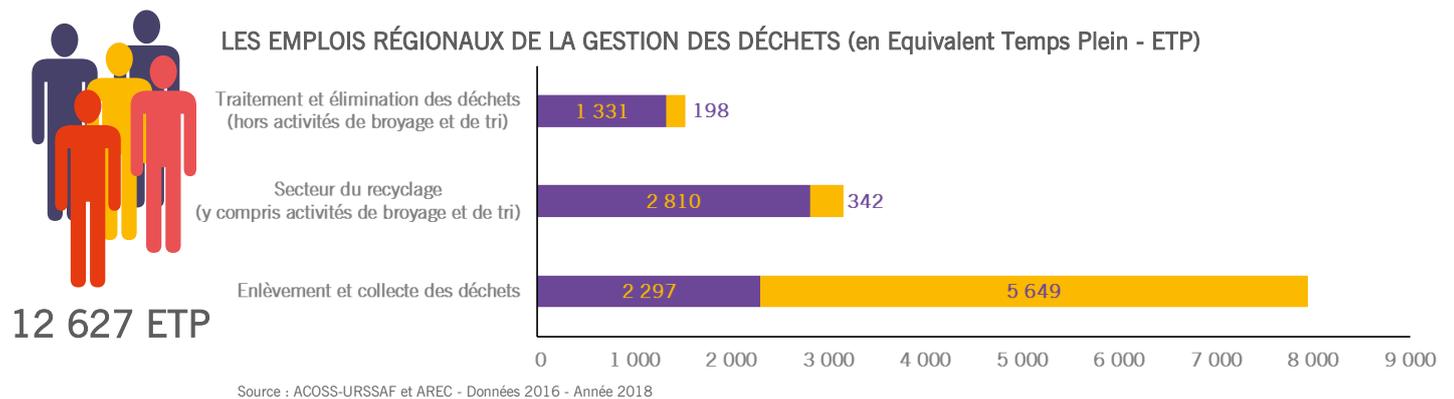
** Déclarés à l'observatoire et incluant les déchets des collectivités collectés séparément (environ 44 kt)

*** Estimation 2015 sur la base du fichier GEREP Eliminateur National 2015 - fichier 2016 non disponible à la date de la publication

**** Dont 3 788 kt de déchets des activités agricoles et sylvicoles - donnée 2015

***** Données 2015 - données 2016 non communiquées par les éco-organismes à la date de publication

ENVIRON 13 000 EMPLOIS EN RÉGION DANS LE SECTEUR DES DÉCHETS ET DU RECYCLAGE



Les entreprises du recyclage exercent les activités de récupération, de recyclage et de valorisation des matières métalliques et autres matériaux recyclables. Elles assurent également le commerce et le négoce des matières premières recyclées. Ces entreprises font partie, avec d'autres secteurs, du paysage de la gestion et valorisation des déchets. Pour l'année 2016, on dénombre 3 002 emplois dans les entreprises privées du recyclage, 2 454 emplois privés en ce qui concerne la collecte des déchets et 1 422 pour leur traitement/dépollution (soit au total 6 878 emplois - environ 6 438 ETP). Le secteur public concerne, quant à lui, 6 189 ETP en régie. Le tri des emballages ménagers représente environ 650 ETP (publics et privés), le stockage des déchets non dangereux non inertes environ 151 ETP et l'incinération de ces mêmes déchets 316 ETP.



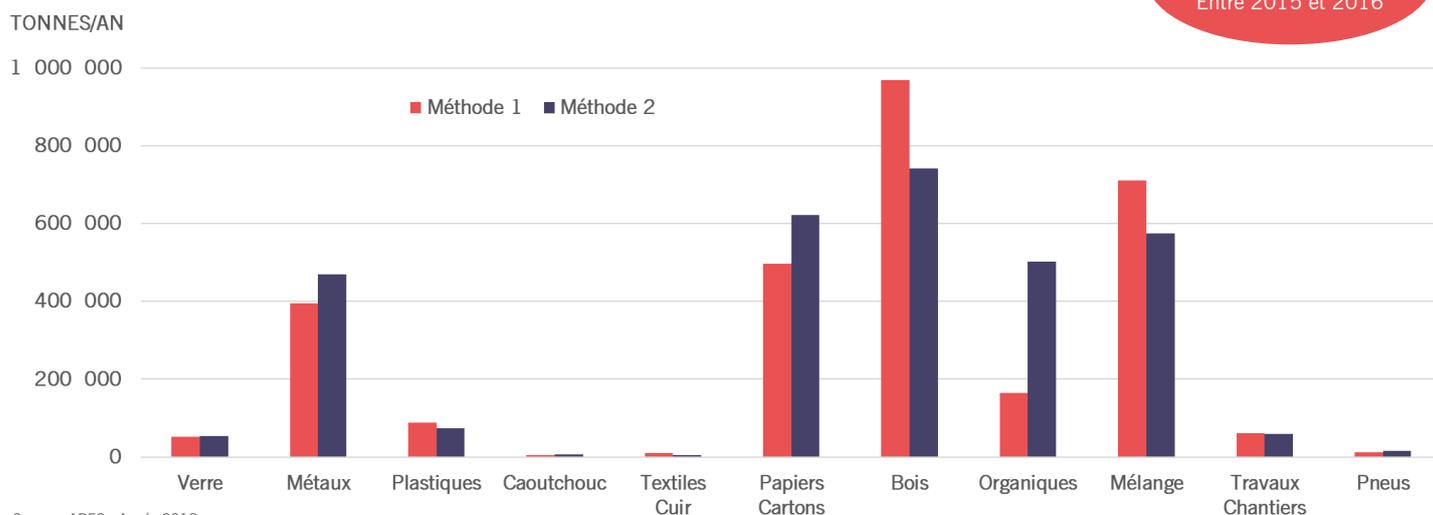
DÉCHETS D'ACTIVÉS ÉCONOMIQUES : PRÈS DE 7 MILLIONS DE TONNES PRODUITES

DÉCHETS DES ACTIVÉS ÉCONOMIQUES (HORS AGRICULTURE ET SYLVICULTURE)

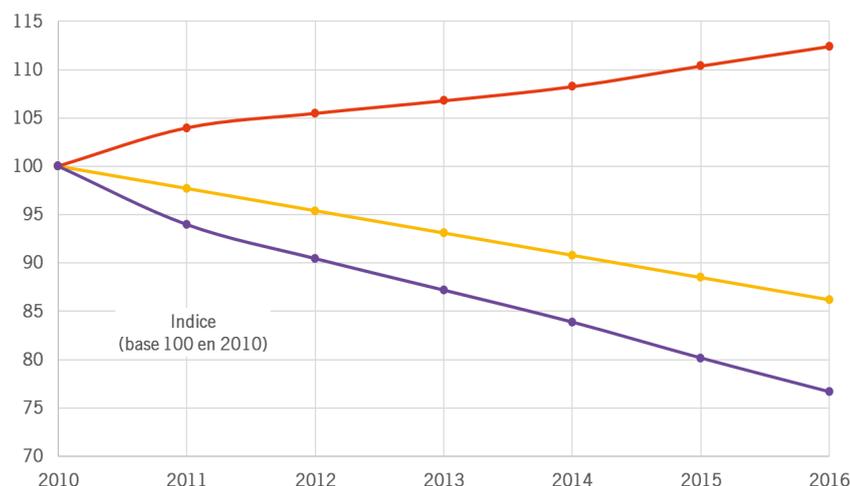
La production de déchets non dangereux non inertes des activités économiques de la région (hors déchets des activités agricoles et sylvicoles) est estimée pour 2016 entre 2 960 000 tonnes et 3 120 000 tonnes, soit environ 3 % de moins qu'en 2015.

PRODUCTION DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES DES ACTIVÉS ÉCONOMIQUES (HORS DÉCHETS DES ACTIVÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES) - 2016

-3 %
Entre 2015 et 2016



PRODUCTION DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES DES ACTIVÉS ÉCONOMIQUES ET VALEUR AJOUTÉE RÉGIONALE - (HORS DÉCHETS DES ACTIVÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES) SUR LA PÉRIODE 2010-2016



La baisse de l'indicateur de découplage (courbe violette) sur la période 2010-2016 indique une production de déchets des activités économiques moins importante que la production de richesse au cours de cette période, allant dans le sens de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV).

— (A) Production de déchets des activités économiques non dangereux non inertes (hors activités agricoles et sylvicoles)

— (B) Valeur ajoutée régionale (hors activités de construction, agriculture, sylviculture et pêche)

— Indicateur de découplage = (A) / (B)

Source : AREC - Année 2018

DÉCHETS DES ACTIVÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES

La production régionale des déchets liés aux activités de transformation des exploitations agricoles et sylvicoles a été estimée à 3 788 000 tonnes en 2015. Ces déchets concernent pour 73 % des déchets organiques, 26 % du bois et le reste (1 %) des cartons, métaux et plastiques.

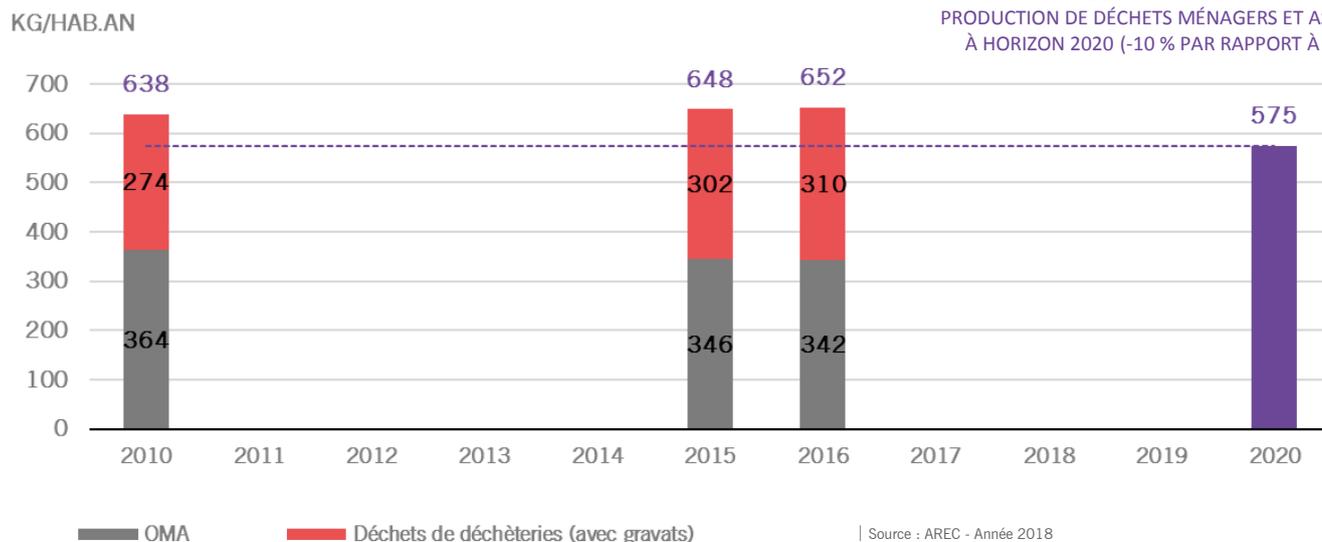


DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : 3,8 MILLIONS DE TONNES COLLECTÉES EN RÉGION

3,8 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine en 2016, ce qui représente **652 kg/hab.an** répartis comme suit :

- 342 kg/hab.an d'ordures ménagères et assimilées (OMA) ;
- 310 kg/hab.an de déchets de déchèteries et autres encombrants (dont 70 kg/hab.an de gravats).

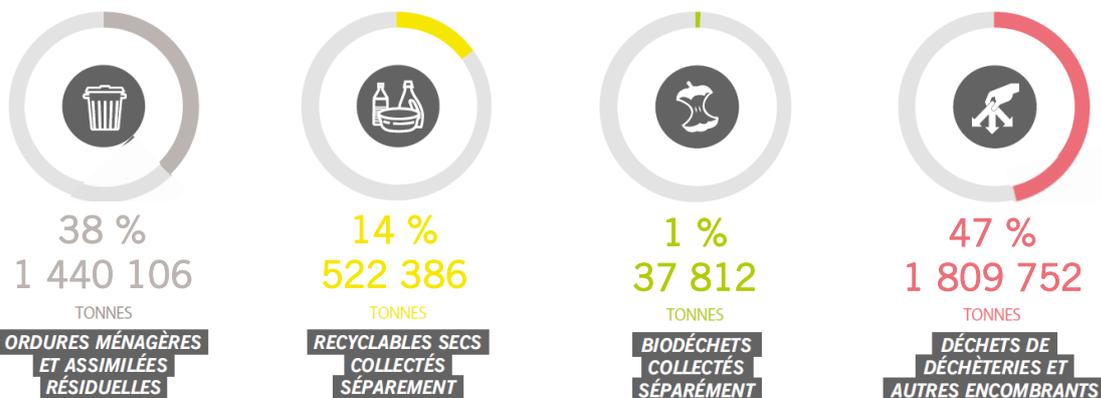
ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ENTRE 2010 ET 2016 (KG/HAB.AN) ET OBJECTIF NATIONAL À HORIZON 2020



La tendance à la hausse observée entre 2010 et 2015, se confirme en 2016 (+2 % entre 2010 et 2016, +0,6 % entre 2015 et 2016). Les ordures ménagères et assimilées continuent de diminuer, bénéficiant des actions engagées par les collectivités. La hausse est donc directement liée aux déchets de déchèteries et autres encombrants.

En effet, le développement de nouvelles filières dites à Responsabilité Élargie du Producteur ou REP, ainsi que les actions de sensibilisation et de lutte contre les dépôts sauvages et le brûlage, conduisent à cette situation. Des déchets qui auparavant suivaient d'autres filières (conformes ou non) se retrouvent désormais dans le circuit des déchèteries.

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION RÉGIONALE DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN 2016 PAR TYPE DE DÉCHETS



Les ordures ménagères résiduelles et les déchets de déchèteries composent toujours la majorité de la production de déchets ménagers et assimilés. La part des déchets de déchèteries et autres encombrants est restée constante entre 2015 et 2016. La part des ordures ménagères résiduelles et assimilées a diminué de 1 % au profit des recyclables secs collectés séparément. La part des biodéchets est stable et représente toujours 1 % du total des déchets ménagers et assimilés.



DES DISPARITÉS IMPORTANTES ENTRE DÉPARTEMENTS

COMPOSITION DÉPARTEMENTALE DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) SELON LE TYPE DE COLLECTE EN 2016 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2010

	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET ASSIMILÉES KG/HAB.AN	RECYCLABLES SECS HORS VERRE KG/HAB.AN	VERRE KG/HAB.AN	BIODÉCHETS COLLECTÉS SÉPARÉMENT KG/HAB.AN	DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES ET AUTRES ENCOMBRANTS (hors gravats) KG/HAB.AN	GRAVATS KG/HAB.AN	TOTAL DMA KG/HAB.AN	ÉVOLUTION 2010-2016
CHARENTE	202	63	35	1	223	72	596	+ 2 %
CHARENTE-MARITIME	274	69	46	1	285	75	750	- 3 %
CORRÈZE	235	50	32	-	211	39	567	+ 6 %
CREUSE	227	54	35	-	161	43	520	+ 4 %
DORDOGNE	240	57	39	1	195	65	596	+ 1 %
GIRONDE	258	56	32	9	233	58	647	+ 3 %
LANDES	314	46	30	1	453	221	1 065	- 2 %
LOT-ET-GARONNE	266	42	29	15	208	56	617	+ 4 %
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	254	50	36	15	205	50	611	+ 5 %
DEUX-SÈVRES	185	50	38	19	233	71	595	+ 3 %
VIENNE	209	49	35	1	221	69	584	+ 1 %
HAUTE-VIENNE	221	54	30	-	198	35	538	+ 4 %
NOUVELLE-AQUITAINE	247	54	35	6	240	70	652	+ 2 %

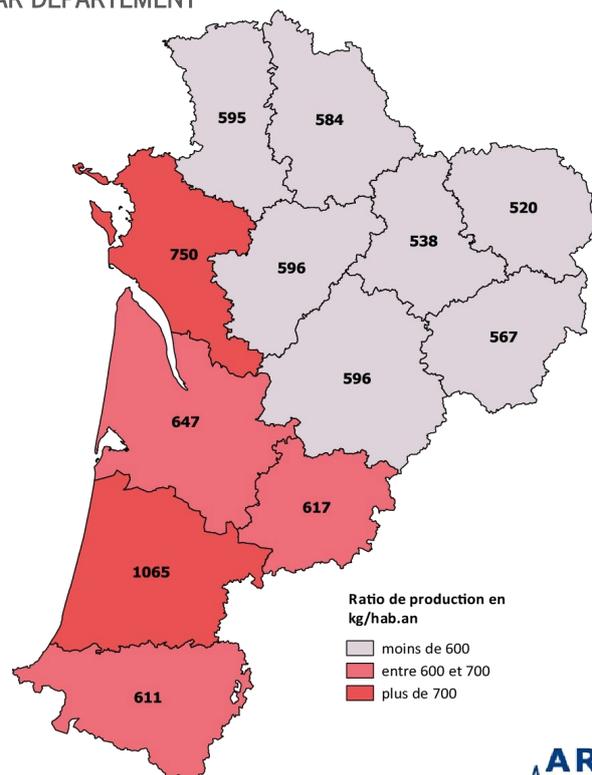
Source : AREC - Année 2018

PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN 2016 PAR DÉPARTEMENT

Les contextes démographiques, géographiques et économiques, ainsi que le poids de la fréquentation touristique sur certaines zones, expliquent les disparités observées sur le territoire régional.

Les données sur les gravats sont à prendre avec précaution car elles sont non exhaustives. En effet, ces déchets sont parfois directement envoyés en installations de stockage, sans pesée préalable sur un pont-bascule.

Les ratios évoluent dans une fourchette de 520 à 1 065 kg/hab.an entre les départements de la Creuse et celui des Landes.

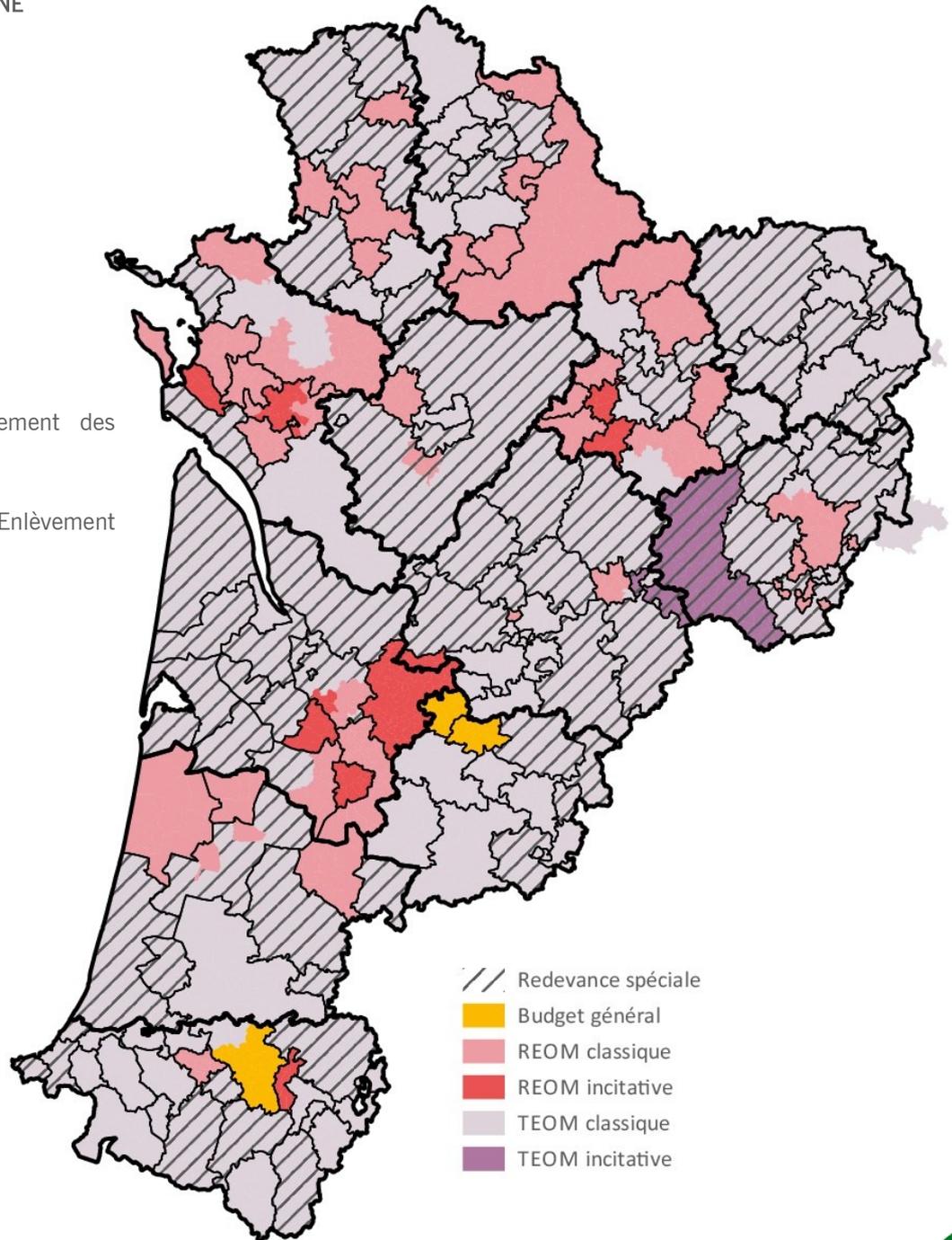




TARIFICATION INCITATIVE : 6 % DE LA POPULATION RÉGIONALE CONCERNÉE

MODES DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS EN 2016 PAR EPCI DE COLLECTE EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

TEOM : Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères
 TEOMI : TEOM incitative
 REOM : Redevance pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères
 REOMI : REOM incitative



Source : AREC - Données 2016



Edition 6/09/2018

Le prélèvement total effectué (TEOM, REOM, TEOMI et REOMI) pour le financement du service public de gestion des déchets est d'environ **634 M€**, principalement sous forme de TEOM (562 M€). Dans le cadre de la **Redevance Spéciale** aux autres usagers du service, **31 M€** ont été facturés aux producteurs de déchets non ménagers

(montants déclarés à l'AREC).

La pression moyenne des prélèvements réalisés pour l'année 2016 (TEOM, REOM, TEOMI et REOMI) est de **114 €/hab** (110 €/hab pour la REOM et 116 €/hab pour la TEOM).

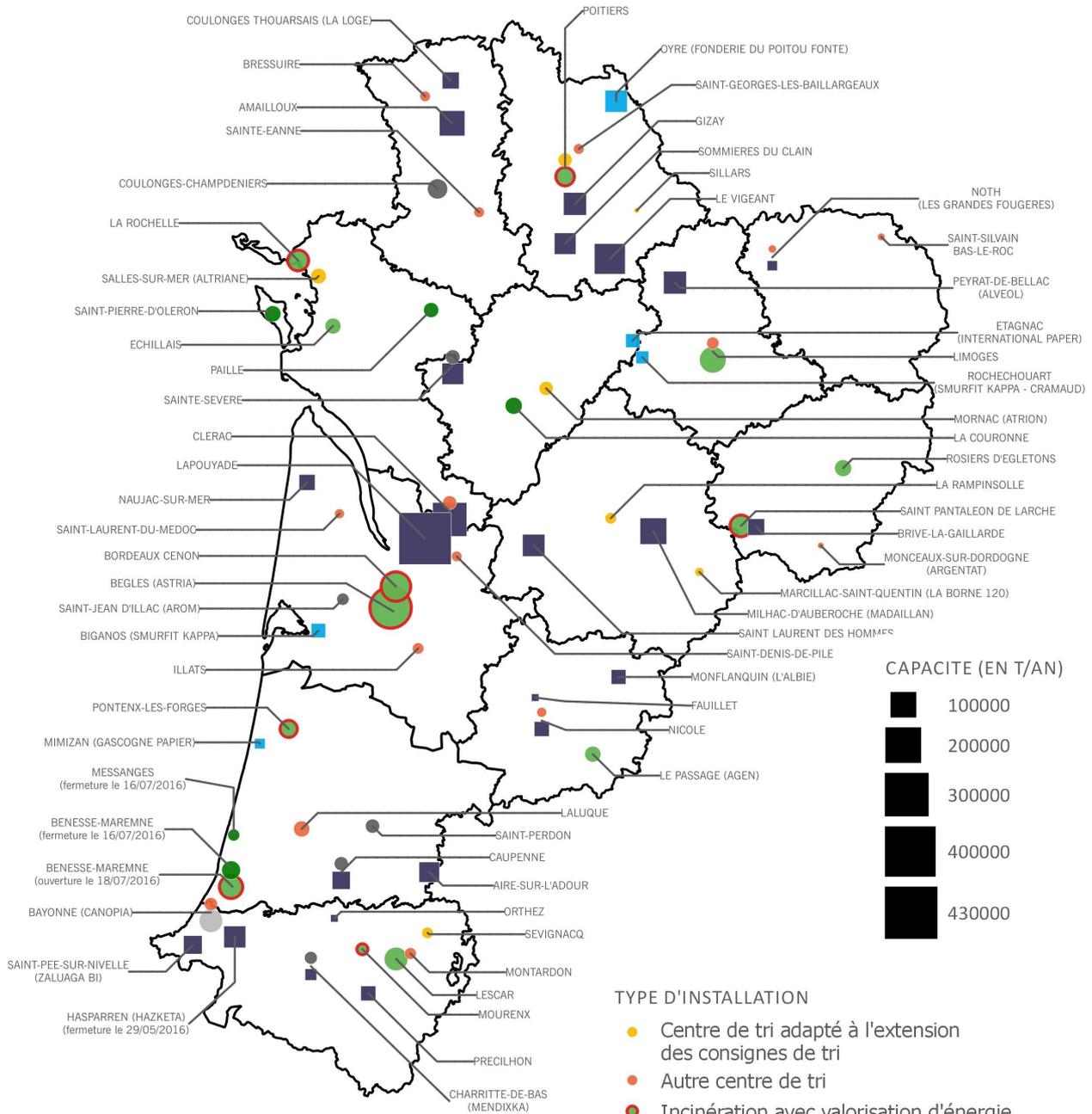
Près de **639 000 habitants** sont concernés par une **tarification incitative**.



GESTION DES DÉCHETS EN RÉGION

TRI, VALORISATION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS EN RÉGION

TRI ET TRAITEMENT DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES (2016) : INSTALLATIONS DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS, D'INCINÉRATION, DE STOCKAGE ET DE TRI MÉCANO-BIOLOGIQUE (TMB)



À FIN 2016	NOMBRE	T/AN
CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS	23	386 420
INSTALLATION DE PRÉTRAITEMENT DES OMR	7	260 500
INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)	28*	1 906 800
INCINÉRATEUR AVEC VALORISATION D'ÉNERGIE	8	737 000
AUTRE INCINÉRATEUR	8	478 000

* dont 5 unités internes à des entreprises (158 000 t/an)



Source : AREC - Données 2016

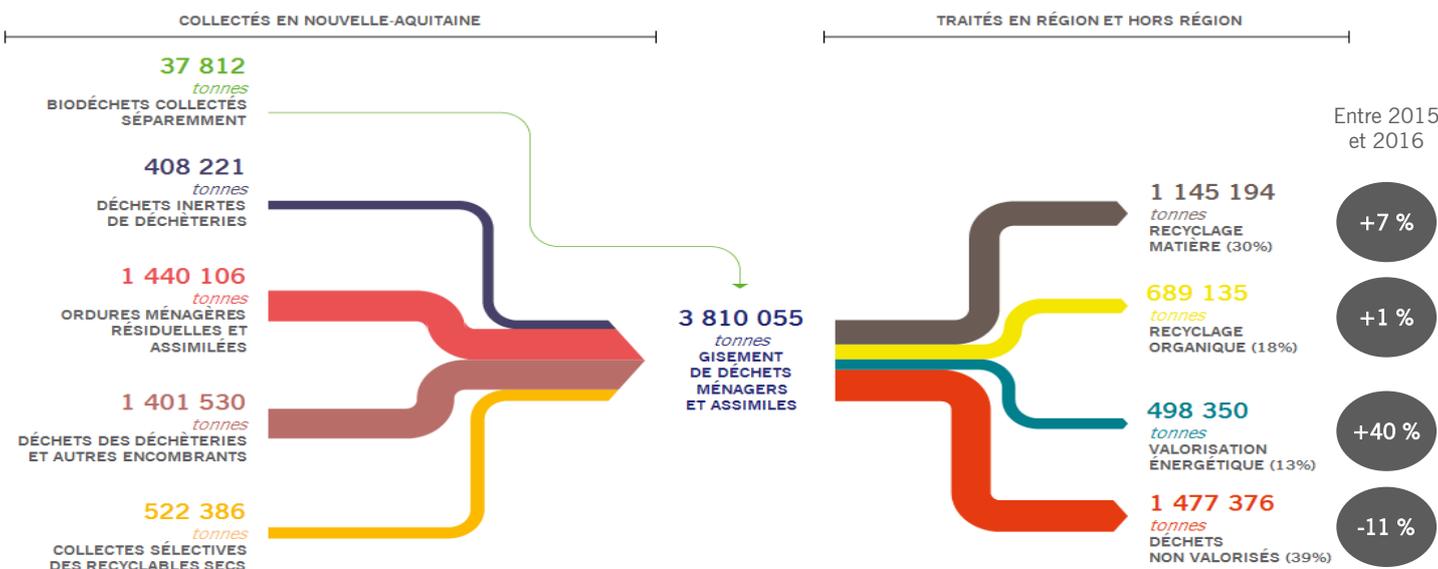


FLUX DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2016

En Nouvelle-Aquitaine, 61 % des flux de déchets ménagers et assimilés (gravats et déchets dangereux inclus) sont orientés vers du **recyclage matière ou de la valorisation énergétique en 2016**, répartis comme suit :

- 48 % orientés vers de la valorisation matière et organique,
- 13 % orientés vers de la valorisation énergétique.

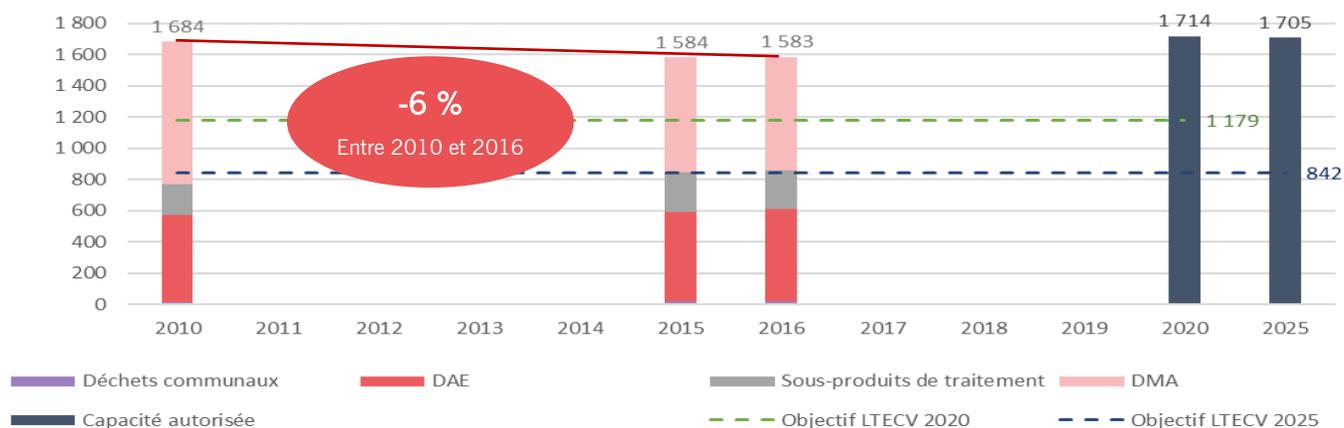
FLUX ET FILIÈRES DE TRAITEMENT/VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2016



La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) définit des objectifs de **valorisation matière des déchets non dangereux non inertes** à horizon 2020 et 2025, respectivement 55 % et 65 %. En 2016, le taux de valorisation en région est de 47 %, en deçà de l'objectif mais en augmentation de 2 points par rapport à 2015.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS STOCKÉS SUR LES INSTALLATIONS DE LA RÉGION ENTRE 2010 ET 2016

Milliers de tonnes

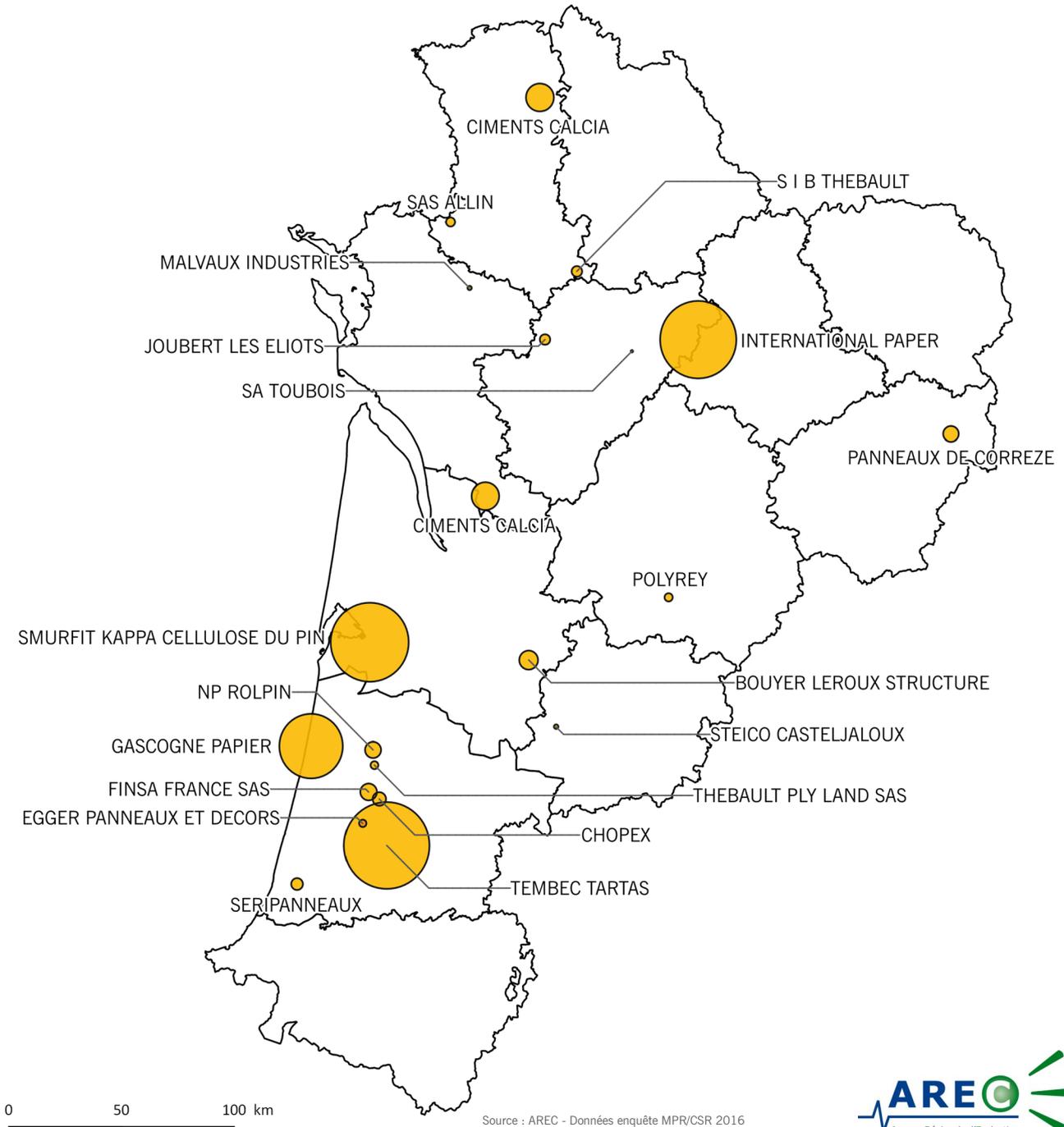


La LTECV fixe comme objectif de réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025. Bien que la tendance sur le stockage soit à la baisse entre 2010 et 2016 (-6 %), le contexte régional rend les objectifs difficilement atteignables, du fait de capacités autorisées aux horizons 2020 et 2025 largement supérieures.



CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES RECYCLÉES ET COMBUSTION DE DÉCHETS PAR LES INDUSTRIES DE LA RÉGION

CONSOMMATION DE DÉCHETS COMME COMBUSTIBLE PAR LES INDUSTRIELS

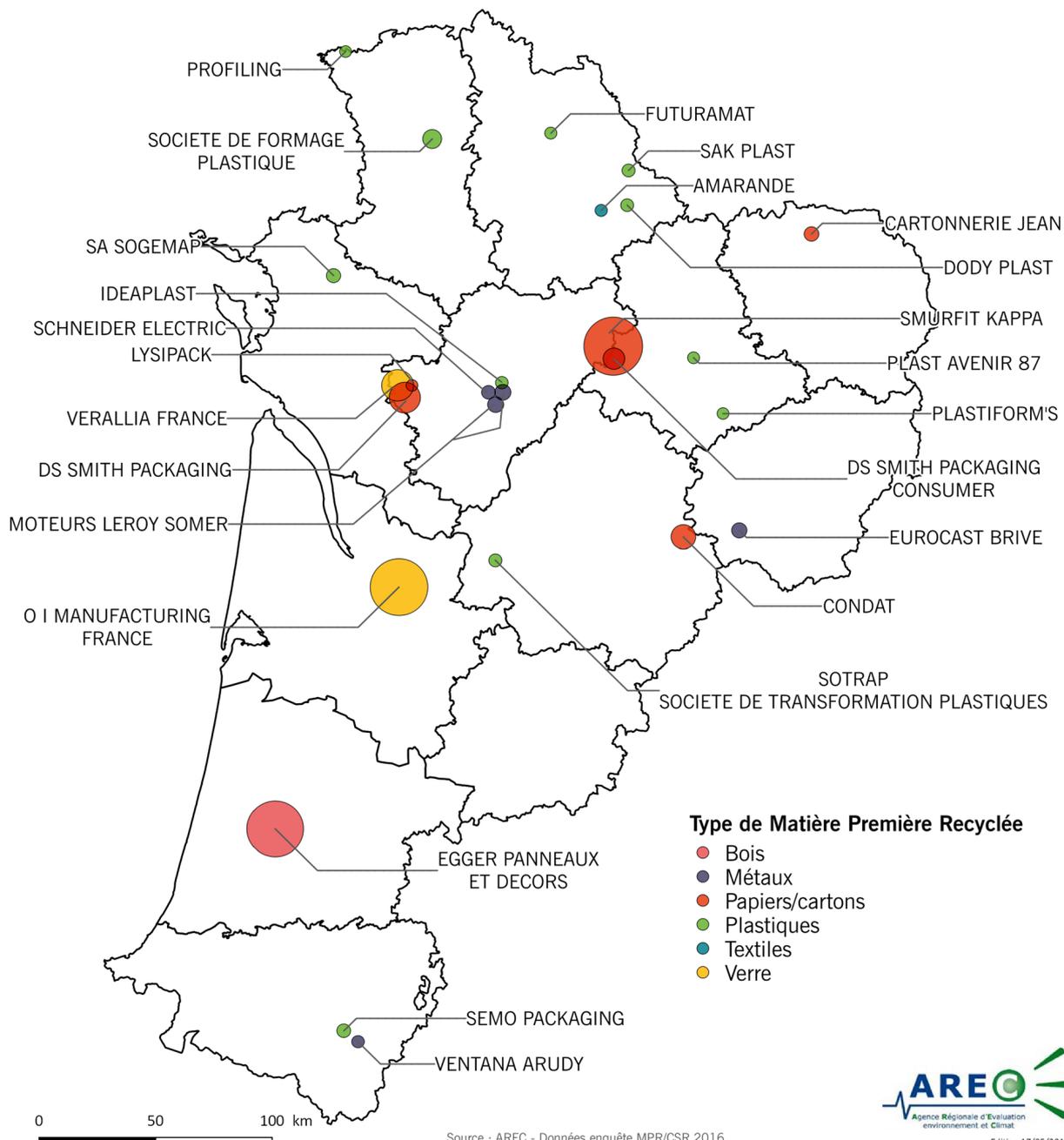


En 2016, 21 entreprises régionales ont consommé 1 960 milliers de tonnes de déchets comme combustible. Ces combustibles sont essentiellement de la liqueur noire pour 1 415 milliers de tonnes (72 % des combustibles consommés) et des déchets de bois pour 448 milliers de tonnes concernent (23 % de l'ensemble des combustibles).

Les Combustibles Solides de Récupération (CSR) représentent 31 milliers de tonnes, soit 2 % du total.



UTILISATION DE MATIÈRES PREMIÈRES RECYCLÉES (MPR) PAR LES INDUSTRIELS



En 2016, au moins 938 milliers de tonnes de Matières Premières Recyclées (MPR) ont été consommées par 35 entreprises de la région.

Sur la base des origines géographiques transmises par les enquêtés, pour 696 milliers de tonnes de MPR consommées :

- 67 % proviennent de Nouvelle-Aquitaine ;
- 32 % proviennent d'autres régions de France ;
- 1 % provient de l'étranger.

Pour 1/4 des MPR déclarées consommées en région, l'origine géographique est inconnue.



AUTRES PUBLICATIONS DE L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS



Synthèse régionale des données 2015

Évolution des Compétences Déchets des collectivités de Nouvelle-Aquitaine en 2017



Consommation de Matières Premières Recyclées et de Combustibles Solides de Récupération des industries de Nouvelle-Aquitaine

La filière des Déchets d'Éléments d'Ameublement en Nouvelle-Aquitaine



Caractérisation des unités de méthanisation en fonctionnement et du parc d'unités en projet en Nouvelle-Aquitaine

Toutes les publications de l'AREC sont disponibles en ligne sur www.arec-nouvelleaquitaine.com ou sur demande à info@arec-na.com

Pour toute question relative à l'économie circulaire et aux déchets : dechets@arec-na.com



L'association AREC, Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat, a pour objet d'accompagner les politiques de transition énergétique, économie circulaire et lutte contre les changements climatiques de Nouvelle-Aquitaine, par l'observation et le suivi dans les domaines suivants : énergie (production et consommation, énergies renouvelables), émissions de gaz à effet de serre, ressources (biomasse...) et déchets.

L'AREC est financée majoritairement par l'ADEME et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.



60 rue Jean Jaurès
CS 90452
86011 Poitiers Cedex
05 49 30 31 57
info@arec-na.com
www.arec-nouvelleaquitaine.com
@AREC_NA